PARMI LES CAUSES DU BONHEUR

Œuvre écrite par

LE NOBLE SHEIKH :

ABDULAZIZ AS-SADHAN

Traduit par

HABIB RAHMANI

Revu et corrigé par

L'EQUIPE ISLAMHOUSE

Publié par

LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

1ère édition, 2014/1435

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saudi Arabia

Tel : +966 (0)11-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11-4970126

Mail : fr@islamhouse.com

IslamHouse.com

بسم الله الرحمن الرحيم

Au nom d'Allah, Le tout Miséricordieux, le très Miséricordieux

INTRODUCTION

Les louanges reviennent de droit à Allah, et que la prière et le salut soient sur le dernier des prophètes (ﷺ).

Durant l'été 1427 de l'année hégirienne, nous avons lu dans la ville d'At-Ta'îf, l'épître du sheykh ᶜAbdulazîz Ibn Muhammad As-Sadhân – qu'Allah le préserve – intitulé « *Les causes du bonheur* ». Nous l'avons trouvée bénéfique et d'une grande importance.

En effet, le sheykh y a brillamment énuméré les moyens permettant d'être heureux, en y ajoutant de magnifiques enseignements qui méritent d'être médités. Il a débuté la rédaction de son ouvrage en montrant que le bonheur est le désir de tout un chacun. Puis il a mentionné les différentes conceptions que les gens se font du bonheur ainsi que les divers moyens par lesquels ils essayent d'y parvenir. Il a réfuté progressivement l'ensemble de leurs arguments pour guider le lecteur vers le véritable chemin du bonheur.

Ensuite, il a cité un ensemble de causes facilitant l'accès au bonheur, qu'il a accompagnées de preuves extraites du Coran et de la Sunna. De même qu'il a illustré ses propos avec des exemples concrets tirés de la vie quotidienne, afin que cet écrit soit profitable – par la grâce d'Allah – pour l'ensemble de nos coreligionnaires, en dépit de sa petite taille et de sa simplicité.

Qu'Allah récompense sheykh cAbdulazîz As-Sadhân de la meilleure des manières pour les efforts qu'il a fournis dans l'appel à Allah (ﷻ) et l'orientation des Musulmans vers ce qu'il y a de plus profitable dans les deux demeures. Qu'Allah bénisse son existence et ses œuvres. Qu'Allah lui augmente de Sa grâce, Il est certes Celui qui entend et répond aux invocations.

Qu'Allah couvre d'éloges, salue et bénisse notre prophète Muhammad (ﷺ) ainsi que sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

cAbdulazîz Ibn cAbdillah Ibn Muhammad Âli-Sheykh
Mufti général du Royaume d'Arabie Saoudite, Président du comité des grands savants, des recherches scientifiques et de la délivrance des fatwas.

INTRODUCTION DE L'AUTEUR

« Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution[1]. »

« Louange à Allah qui a fait descendre le Livre sur Son serviteur et n'y a point introduit de tortuosité ![2] »

« Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, Celui qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu'Il veut, car Allah est Omnipotent[3]. »

Nous Lui adressons des louanges bénies, conformément à ce qu'Il aime et agréé. Que la prière et le salut soient sur l'envoyé d'Allah (ﷺ), qui a transmis le Message, honoré sa mission, s'est montré loyal envers la communauté et a véritablement

---

[1] S. 1, v. 2-4.

[2] S. 18, v.1.

[3] S. 35, v.1.

combattu sur le sentier d'Allah jusqu'à sa mort[1]. Qu'Allah le récompense de la meilleure des manières pour le bien qu'il a fait à sa communauté.

Dans cette vie ici-bas, la nature de l'homme diffère d'une personne à une autre. Quiconque observe attentivement l'histoire de l'humanité dans son ensemble constatera d'énormes différences entre les individus qui la composent. On trouve ici et là des foyers pleins de tristesse, rongés par la maladie, ou encore d'autres criblés de dettes...

Comme l'a déclamé le poète :

Chaque personne que je rencontre se plaint de son sort. Mais dites-moi pour quoi la vie d'ici-bas est-elle faite ?

Ceux qui s'observent lorsqu'ils sont touchés par un malheur penseront peut-être que d'autres sont plus heureux qu'eux, du moins en apparence, car il est possible que leur peine soit en réalité bien plus grande que la leur. Mais, comme il fut dit : « *Les maisons sont des secrets* ».

---

[1] Cette épître est à l'origine une conférence audio retranscrite dans son intégralité, puis imprimée par le professeur Mu<u>h</u>ammad Az-Zâ<u>h</u>im - Qu'Allah le récompense.

Si on réfléchit davantage, on trouvera en fait que chaque individu, qu'il soit musulman ou mécréant, homme ou femme, riche ou pauvre, aspire au bonheur.

Aussi, si tu interrogeais toute personne sensée et raisonnable dans ce bas-monde, en lui demandant si elle désire vivre heureuse, elle n'hésiterait pas une seule seconde à répondre positivement - qu'elle soit musulmane, mécréante, riche ou pauvre. En effet, chaque être humain est à la quête du bonheur, en raison de ce qu'il renferme comme paix et repos.

Mais, voyez-vous, où se trouve donc le bonheur que cherchent ces gens-là ?

Réside-t-il dans l'abondance de nourriture ? De boissons ? De beaux vêtements ? Dans la profusion de biens ?

Certes cette perception du bonheur est répandue chez un grand nombre de personnes. Les mécréants, eux, s'accordent à penser qu'il réside uniquement dans l'abondance de nourritures, boissons, biens et véhicules...rien de plus que cela !

De la même manière, beaucoup de Musulmans pensent que d'obtenir ces biens leur garantira une

vie heureuse ! Néanmoins, cette vision est non seulement incomplète mais également erronée.

En fait, le véritable bonheur, celui qui réjouit les yeux, dégage la poitrine et apaise le cœur ne se trouve pas seulement dans le fait de manger et de boire. Tu trouveras probablement une personne riche possédant tellement de biens qui, si sa fortune pouvait être partagée, aurait suffi à des milliers de personnes. Pourtant, celle-ci compte sans doute parmi les personnes les plus angoissées, agitées et insomniaques et les moins apaisées. En aucun, sa richesse lui aura permis de trouver le bonheur.

A l'inverse, tu verras peut-être un autre homme endetté, s'efforçant tant bien que mal de rembourser la dette qu'il a contractée. Néanmoins, tu le trouveras beaucoup plus heureux que la personne dont nous avons parlé à l'instant.

Un autre exemple comparable est celui à qui Allah (﷾) a accordé la santé et le bien-être physique, dont l'organisme est en bon état, il se lève, marche, entend, parle, et voit normalement. Allah (﷾) lui a permis de jouir pleinement de ses membres... mais est-ce que le bonheur se situe dans le seul usage de ses organes ?

Pas vraiment ! Tu peux tomber sur une personne physiquement saine, mais qui est constamment attristée et angoissée. A l'opposé, tu rencontres d'autres personnes clouées au lit par la maladie qui, lorsque tu discutes avec elles, sont les plus épanouies, satisfaites et apaisées.

Autre exemple, il est possible de croiser une personne qui occupe les plus hautes fonctions, qui émet des ordres sans même en recevoir. Lorsqu'il intercède, on tranche en sa faveur, et lorsqu'il désire quelque chose, un de ses subordonnés s'empresse d'exécuter ses consignes. Cependant, son poste, l'autorité qu'il exerce et le respect qui lui est voué ne lui procurent pas le moindre bonheur. Pire, tu le verras continuellement affligé et dépressif.

En revanche, tu croiseras un homme qui ne cesse de recevoir des ordres et de s'y soumettre, qui se fait réprimander sans se rebeller. Toutefois, tu noteras qu'il fait partie des hommes les plus bons et des plus épanouis.

Il se peut que celui qui possède une haute lignée, un rang digne ou un pouvoir étendu ne connaisse pas le bonheur. Et inversement, il arrive qu'un homme méprisé par bon nombre de personnes ne cesse d'expérimenter diverses sortes de bonheur. Il

existe donc une énorme différence entre ces deux types de cas. En réalité, il est clair que ces éléments ne sont en aucun cas des critères essentiels et des signes de bonheur.

En résumé, l'argent, le rang social, le pouvoir, la lignée et le grand nombre d'enfants ne suffisent pas à faire le bonheur des personnes qui en jouissent.

Ensuite, sache qu'il existe deux types de bonheur :

- **Un bonheur matériel :** qui se manifeste par l'abondance de boisson, de nourriture, de vêtements, de montures et autres parmi les nécessités et délices de la vie. Ce type de bonheur est commun au croyant et au mécréant.

- **Un bonheur spirituel** : qui se traduit par la joie du cœur, l'épanouissement de la poitrine, la réjouissance des yeux et la quiétude. Si ce bonheur pouvait s'acheter, les puissants de ce bas-monde se seraient concurrencés pour l'obtenir, et les besogneux se seraient endettés avec des sommes colossales afin de l'acquérir.

Et s'il se trouvait dans les rues, beaucoup se seraient empressés à sa recherche. S'il s'héritait, les riches héritiers auraient été les plus heureuses des personnes.

Cependant, le bonheur n'est pas ainsi ! C'est plutôt un don divin, et un cadeau du Seigneur, qu'Allah (﷾) accorde à qui Il veut parmi Ses serviteurs.

Mes très chers frères ! Quiconque goûte au bonheur verra s'amoindrir l'ensemble de ses difficultés, par le fait qu'il espère obtenir la récompense divine. Aussi, Allah (﷿) lui dégagera sa poitrine, apaisera son cœur, et lui fera connaître le plaisir de la vie. Il savourera la douceur de l'adoration et de la récitation du Coran. En outre, il saura mener et faire fructifier son existence en jouissant des jours qu'Allah (﷾) lui a accordés.

Une fois de plus, ce type de bonheur du cœur est spécifique aux Musulmans : ceux qui agréent Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et Muhammad (ﷺ) comme Messager et Envoyé. Toutefois, les Musulmans se différencient par l'intensité avec laquelle ils ressentent ce bonheur : certains sont extrêmement heureux, et d'autres le sont moins.

Imaginez qu'un groupe de personnes à bord d'un bateau fasse naufrage au bord d'une île déserte en plein milieu de la mer, et qu'ils s'y dispersent. Certains décident de ramasser du bois, d'autres

réunissent de l'or, et d'autres des pierres. A la fin, chacun obtient ce qu'il a ramassé, certains sont gagnants et d'autres manquent à gagner. Il en est donc de même pour les Musulmans, qui s'empressent chacun d'obtenir le bonheur.

J'évoquerai ici certaines causes qui permettront de l'obtenir et de le concrétiser. Quiconque les met en œuvre, sera à coup sûr – par la permission d'Allah (ﷻ) – parmi les plus heureuses des personnes.

LES CAUSES DU BONHEUR

PREMIERE CAUSE : LA FORCE DE LA FOI EN L'UNICITE D'ALLAH (ﷻ)

Elle est la plus grande et la plus importante cause d'obtention du bonheur. En effet, lorsque la foi du serviteur est forte, qu'il vénère Allah (ﷻ) et respecte Ses limites, qu'il s'en remet totalement à Lui, qu'il espère Sa récompense suite au malheur qui l'a touché, qu'il sait que ce qui l'a atteint ne pouvait le manquer et inversement, que toute chose est prédestinée, qu'Allah (ﷻ) est Celui qui administre les affaires et que le fils d'Adam à l'inverse n'est qu'une créature qui ne peut ni nuire ni profiter à soi-même ou à autrui, il sait alors qu'Allah est le Seul à mériter l'adoration et ressent pleinement Sa présence et Sa surveillance.

La foi en l'unicité d'Allah (ﷻ) est l'une des plus grandes causes du bonheur. Et les gens diffèrent en intensité dans leur manière de le ressentir et l'appliquer. Certains, lorsqu'ils sont touchés par un malheur, deviennent inquiets et abattus et contestent même parfois ce qu'Allah (ﷻ) leur a prédestiné. On

les voit se plaindre constamment et s'agacer de tout alors que s'ils acceptaient le mal qui les atteignait en sachant que cela leur a déjà été décrété avant leur mise au monde, et avant même qu'Allah (ﷻ) n'ait créé l'ensemble des cieux et de la terre, cela leur serait plus facile à supporter.

D'ailleurs, quelle belle parole que celle que prononça Al-Qâdhî Shurayh à ce sujet :

« Pas une épreuve ne m'a atteint sans que je loue Allah pour quatre raisons :

- Qu'Il m'ait permis de patienter,

- Qu'Il m'ait permis de dire : « **C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons**[1] »,

- Qu'Il ne m'ait pas touché d'une plus grande souffrance,

- Qu'Il ne m'ait pas éprouvé dans ma religion. ».

Par conséquent, lorsque tu es frappé par un mal, garde constamment à l'esprit les versets suivants :

[1] En phonétique : « ***Innâ li_Llah wa innâ ilayhi râjicûn*** ».

« **Ceux qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes, nous appartenons à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons[1]. »** »

« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup[2]. »

Ici, j'attire l'attention sur une chose que certains ignorent probablement : ils pensent que le mal qui les touche ne peut être que le résultat d'une punition divine, or ce n'est pas toujours vrai. Il se peut que derrière cette affliction se cache un bienfait qu'Allah (ﷻ) t'a accordé, car la descente d'un malheur présente à ma connaissance, trois cas de figure :

– cela peut être un châtiment anticipé. Or la punition infligée ici-bas est plus facile à supporter que celle prévue dans l'au-delà. Allah (ﷻ) dit à ce propos : « **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup[3].** »

– il peut constituer une expiation des péchés précédents : ***« Rien n'atteint le musulman comme fatigue, maladie, angoisse, souci ou difficulté – et***

---

[1] S. 2, v. 156.
[2] S. 42, v. 30.
[3] S. 42, v. 30.

même l'épine qui le pique – sans qu'Allah ne lui expie pour cela un partie de ses péchés[1]. »

– il peut également permettre au serviteur d'être élevé en degrés auprès d'Allah (ﷻ) : « ***La grandeur de la récompense est proportionnelle à la difficulté de l'épreuve. Lorsqu'Allah aime des gens, Il les éprouve. Quiconque se satisfait obtiendra la satisfaction (d'Allah), et quiconque s'irrite obtiendra le courroux (d'Allah)[2]. »***

Ainsi, cette épreuve qu'Allah (ﷻ) te fait endurer par le biais de ce malheur t'a été décrétée par amour pour toi.

De même, le Prophète (ﷺ) dit : « ***L'homme dispose parfois d'un rang qu'Allah lui prédestine auquel il ne peut parvenir grâce à ses actes. C'est parce qu'Allah l'éprouve dans son corps, ses biens ou ses enfants [et lui fait patienter dans cela[3]] qu'il parvient au rang qu'Allah*** (ﷻ) ***lui avait prédestiné. »***

De plus, le Prophète (ﷺ) s'exclama :

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî.

[2] Rapporté par At-Tirmidhî.

[3] La mention entre crochets est un ajout que l'on retrouve dans certaines versions du hadith.

« ***Que l'affaire du croyant est réjouissante ! Tout ce qui lui arrive est un bien pour lui, et ceci n'est valable pour personne d'autre que le croyant. Si un bienfait l'atteint, il est reconnaissant et c'est alors un bien pour lui. Et si un malheur l'atteint, il patiente et c'est alors un bien pour lui***[1]***.*** »

Autrement dit, lorsque le serviteur confie ses affaires à Allah (ﷻ), renforce sa foi par ce biais, sait que ce qui l'a atteint ne pouvait le manquer et que ce qui l'a manqué ne pouvait l'atteindre et se montre satisfait du décret et de la prédestination d'Allah, sa vie ici-bas devient un havre de paix, contrairement à autrui.

D'ailleurs, Ibrâhîm An-Nakhaᶜî (رحمه الله) disait à ce propos : « *Quiconque ne croit pas au décret et à la prédestination d'Allah ne pourra vivre une vie sereine* ».

Par conséquent, si tu t'en remets totalement à Allah en ayant conscience qu'Il te surveille constamment malgré le fait que tu ne Le vois pas ; que rien ne Lui est caché, et qu'Il entend même le pas de la fourmi noire sur le rocher en pleine obscurité, un moyen évident d'obtenir le bonheur t'aura été accordé.

---

[1] Rapporté par Muslim.

❁❁❁

DEUXIEME CAUSE : INVOQUER ALLAH (ﷻ) ET PERSISTER A L'IMPLORER.

Cher musulman ! Tu dois invoquer Allah (ﷻ) avec sincérité. En effet, notre Seigneur est plus Miséricordieux envers nous que ne le sont nos pères et mères. Un jour, le Prophète (ﷺ) vit une femme serrer un nourrisson contre sa poitrine et dit alors à ses Compagnons :

- « ***Croyez-vous un seul instant que cette femme jetterait son enfant au feu ?*** »

- Ils répondirent : « *Qu'Allah la protège ! Jamais à moins qu'elle ne soit forcée !* »

- Le Prophète (ﷺ) dit alors :

- « ***Allah est certainement plus Miséricordieux envers Ses serviteurs que cette mère ne l'est envers son enfant*[1]*.*** »

Par exemple, si tu voyais un enfant en bas âge souffrir de la chaleur du soleil, alors que tu es conflit

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

avec son père, la miséricorde innée te forcerait à éprouver de la compassion pour cette personne innocente malgré l'inimitié existante avec son père. Cette miséricorde a été placée par Allah (ﷻ) dans le cœur de Ses serviteurs.

Qu'en serait-il si c'était l'enfant de l'un de tes proches ?

Et si cet enfant sortait de tes lombes ?

Ainsi, si tu fais preuve d'une telle indulgence envers les enfants, sache que leur mère est plus compatissante que toi vis-à-vis de son enfant, et qu'Allah (ﷻ) est, quant à Lui, plus Miséricordieux que toute chose.

Tout cela n'est autre qu'une expression de la douceur et la miséricorde avec lesquelles Il s'est décrit :

« Allah est Doux envers Ses serviteurs. Il attribue Ses biens à qui Il veut. Et c'est Lui Le Fort, Le Puissant[1]. »

Alors, implore Allah en toute sincérité, car Il répond à celui qui L'invoque :

---

[1] S. 42, v. 19.

« Et lorsque Mes serviteurs t'interrogent sur Moi... alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque[1]. »

« N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque et qui enlève le mal[2]. »

Toutefois, il convient de connaître certains détails relatifs à l'invocation. Une personne pourrait se dire qu'après avoir invoqué son Seigneur (ﷻ), Il ne lui a pas répondu favorablement, oubliant sans doute que l'exaucement de l'invocation nécessite la présence de facteurs qui conditionnent son exaucement et l'absence d'autres susceptibles de l'empêcher. En effet, les savants ont affirmé que si les conditions sont réunies et qu'aucun facteur bloquant n'est présent, alors trois issues sont possibles :

- Allah exauce l'invocation ici-bas,

- Allah (ﷻ) repousse de lui un mal équivalent ici-bas dont il n'a pas connaissance,

- Allah conserve la récompense de son invocation pour l'au-delà.

---

[1] S.2, v.186.

[2] S.27, v.62.

En résumé, quiconque prétend qu’il a invoqué son Seigneur avec insistance sans qu’Il ne lui réponde, on lui dit :

Tout d’abord, accomplis-tu ce qu’Allah t’a imposé ? Ta nourriture, ta boisson, tes vêtements et ton argent sont-ils ternis d’actes illicites ou non ? Si la réponse est négative, la situation sera semblable à celle décrite précédemment : c’est-à-dire que si l’ensemble des conditions sont rassemblées, et qu’aucun acte ne vient empêcher l’exaucement de l’invocation, cette dernière présentera donc trois cas de figure, comme nous l’avons vu plus haut.

Néanmoins, il est désolant de voir des personnes invoquer Allah (ﷻ), alors qu’elles ont souillé leurs nourritures, boissons et vêtements de péchés, à l’exemple de la personne que le Prophète (ﷺ) a décrite, qui : « ***tend ses mains vers le ciel : (en disant) « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! » Cependant, sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses vêtements sont illicites et il baigne dans l’illicite. Comment donc son invocation pourrait-t-elle être exaucée ?***[1] »

---

[1] Rapporté par Muslim.

Cet homme a imploré Allah (ﷻ) en insistant dans l'accomplissement de son invocation mais il est tombé dans l'un des actes qui bloquent l'exaucement. C'est donc lui-même qui s'est causé du tort. Et chaque pécheur ne porte préjudice qu'à sa propre personne.

Ô serviteur d'Allah ! Invoque donc Allah (ﷻ) en toute sincérité pour qu'Il réjouisse tes yeux, ouvre ta poitrine et apaise ton cœur. Si les conditions de l'exaucement de l'invocation sont réunies et que tu implores Allah avec insistance, garde espoir et sois optimiste, tu ne trouveras auprès d'Allah que réjouissance.

TROISIEME CAUSE : ACCOMPLIR ASSIDUMENT LES PRIERES OBLIGATOIRES

« ***Les cinq prières quotidiennes sont comparables à un fleuve dont l'eau douce ruisselle devant la demeure de l'un d'entre vous avec laquelle il se***

***nettoie cinq fois par jour. Après cela, restera-t-il restera une trace d'impureté?*[1] »

C'est par ces paroles que le prophète (ﷺ) montre que les cinq prières font disparaître l'impureté morale et physique. Aussi, celles-ci constituent une obligation collective pour tout musulman. Si le fidèle les accomplit avec soin et assiduité en ayant conscience de leur importance, il n'y trouvera que du bonheur.

En fait, si la prière est effectuée comme il se doit, elle empêche de commettre des actes blâmables. En outre, elle permet de repousser les attaques des djinns et des êtres humains.

La prière est source de repos, de recueillement, d'épanouissement et réjouissance pour les yeux. C'est la raison pour laquelle notre Prophète (ﷺ) a affirmé :

« ***La réjouissance de mes yeux a été placée dans la prière*[2]**. »

---

[1] Rapporté par Muslim.
[2] Rapporté par Ah̲mad et An-Nasâ'î.

Pourquoi donc un bon nombre de musulmans se plaignent d'accomplir régulièrement la prière sans constater le moindre effet sur leurs personnes ?!

Prenons alors un exemple : si l'un d'entre nous mange un repas que lui a préparé son épouse et que celui-ci est immonde, ne va-t-il pas lui demander de vive voix la raison pour laquelle cette nourriture n'est pas comestible ? Il trouve normal d'interroger et même de s'énerver car il n'a pu savourer son repas.

Ainsi, n'est-il pas donc préférable et plus important de nous poser la question après être sortis de la mosquée [pourquoi nous ne savourons pas notre prière] ? Pourquoi le serviteur recommence-t-il à commettre ses péchés ?

Si l'on accomplissait la prière convenablement, elle modifierait et améliorerait beaucoup de nos situations.

Mais que dire de celui qui médit et colporte avant d'accomplir la prière ? Que dis-tu de cet individu qui souille son ouïe et sa vue en écoutant et en regardant ce qui provoque la colère d'Allah (ﷻ) ? Et lorsque le muezzin appelle à la prière, il s'empresse de se diriger vers la mosquée et incite autrui à faire de même. Puis, après avoir effectué la prière, il

recommence à commettre des péchés, malgré le fait qu'Allah (ﷻ) a dit :

« En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable[1]. »

Par conséquent, si tu constates que ta situation n'a pas changé après avoir effectué la prière, et que tu ne cesses de désobéir à Allah (ﷻ), sache qu'elle n'a pas porté ses fruits et n'a pas totalement eu l'effet escompté sur ta personne. C'est pourquoi nous devons accorder de l'importance à l'accomplissement de la prière. Et parmi les causes qui ont de bonnes répercussions sur son auteur, nous citerons :

- **Premièrement** : le musulman doit prendre conscience de l'importance de cette adoration en s'y préparant avant l'arrivée de son temps d'accomplissement.

- **Deuxièmement** : il doit s'y rendre le plus tôt possible.

- **Troisièmement** : il doit imiter le Prophète (ﷺ) dans la manière d'accomplir ses ablutions et sa prière.

---

[1] S. 26, v. 45.

En effet, le hadith suivant incite à cela : « ***Quiconque effectue ses ablutions <u>comme il lui a été ordonné</u> et prie <u>comme il lui a été ordonné</u>, ses péchés précédents lui sont pardonnés***[1]***.*** »

De même, le Prophète (ﷺ) a ordonné : « ***Priez <u>comme vous m'avez vu</u> prier***[2]***.*** »

En outre, les causes permettant d'accomplir la prière en toute humilité sont les suivantes :

- Considérer la prière accomplie comme étant la dernière adoration. En effet, Abû Ayyûb Al-An<u>s</u>ârî (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit :

« ***Lorsque tu accomplis ta prière, effectue-la comme une prière d'adieu (...)***[3]***.*** »

Ainsi, sache qu'Allah (سبحانه وتعالى) te voit afin que tu réalises Sa grandeur. Et si tu ne Le vois pas, Lui te voit. Et ceci n'est autre que le degré de l'excellence, qui est le plus grand degré de la religion. Celui-ci consiste à L'adorer comme si tu Le voyais, car si tu n'arrives pas à le voir, Allah Lui te voit.

---

[1] Rapporté par l'imam A<u>h</u>mad.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî.
[3] Rapporté par l'imam A<u>h</u>mad, Ibn Mâjah.

Si tu considères cette prière comme ta dernière action, de quelle manière te soumettras-tu face à Lui ?

Lorsque l'homme condamné à mort effectue sa dernière prière, que prononcera-t-il ? Comment implorera-t-il son Seigneur ? Comment sera son niveau de concentration ? Comment va-t-il se préparer pour sa prière?

Souviens-toi donc – Ô serviteur d'Allah – de la grande importance de la prière, estime-la à sa juste valeur, et interroge-toi à la fin de chacune d'entre elles. Tu réaliseras alors certains de tes manquements, que ton Seigneur (ﷻ) t'aidera à combler.

۞۞۞

QUATRIEME CAUSE : ACCOMPLIR UN GRAND NOMBRE D'ACTES SUREROGATOIRES

En effet, l'accomplissement d'actes volontaires est l'une des causes qui mènent à l'amour d'Allah (ﷻ). Cela est également (et prioritairement) le cas pour les prières obligatoires, comme nous l'a rapporté le Prophète (ﷺ) dans ce qu'il relate directement de son Seigneur (تبارك وتعالى) :

« ***Et le meilleur moyen par lequel Mon serviteur se rapproche de Moi est d'accomplir les devoirs religieux que Je lui ai prescrits. Puis Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi en accomplissant des œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime[1].*** »

Et lorsque Allah (ﷻ) t'aime, cela est l'essence du bonheur. Félicitations !

Et parmi les causes qui entraînent l'amour d'Allah (ﷻ) à ton égard suite à l'accomplissement des obligations, on retrouve la multiplication des actes surérogatoires, qui contiennent trois bienfaits majeurs :

1. Ils entraînent Son amour,

2. Ils comblent les manquements survenus lors des actes obligatoires. Par exemple, la prière surérogatoire comble les écarts commis lors des prières obligatoires. De même, le jeûne facultatif pallie le manque survenu durant le jeûne obligatoire. Le prophète (ﷺ) dit à ce sujet :

« ***La première chose sur laquelle sera jugé le serviteur le Jour de la Résurrection est la prière. S'il l'effectuait convenablement, elle lui sera inscrite***

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî.

comme complète. S'il ne l'effectuait pas convenablement, Allah dira à Ses anges :

- « Regardez si vous trouvez chez Mon serviteur des prières surérogatoires afin de compléter ses prières obligatoires. »

Il en sera de même pour la Zakât. Puis les comptes seront faits en fonction de cela[1]. »

3. La persévérance dans cela classe son auteur parmi les précurseurs du bien (« *as-sâbiqîna fil_khayrât* ») et les devanciers dans les bonnes actions.

Allah (ﷻ) a dit :

« Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes[2]... » : ce sont les individus négligents dans les obligations.

« ...D'autres qui se tiennent sur une voie moyenne... » : ceux qui se contentent d'accomplir des actes obligatoires.

« Et d'autres avec la permission d'Allah

---

[1] Rapporté par Ahmad et Abû Dawûd.
[2] S. 35, v. 32.

devancent [tous les autres] par les bonnes actions » : ceux qui accomplissent assidûment les devoirs qu'Allah (ﷻ) a imposés et qui, en plus de cela, sont plein d'entrain à multiplier les actes surérogatoires.

❁❁❁

CINQUIEME CAUSE : LIRE LE CORAN AVEC MEDITATION ET S'EFFORCER DE COMPRENDRE LE SENS DES VERSETS

« Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. N'est-ce point par l'évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent ?[1] »

« Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devant ce qui est descendu de la vérité [le Coran] ?[2] »

« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? Ou bien y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ?[3] »

---

[1] S. 13, v.28.
[2] S. 57, v.16.
[3] S. 47 – v.24.

« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ![1] »

« Si Nous avions fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. Et ces paraboles Nous les citons aux gens afin qu'ils réfléchissent[2]. »

Lorsque le serviteur lit le Coran avec méditation et s'efforce de le comprendre, Allah (سبحانه وتعالى) ouvre sa poitrine et apaise son cœur, à condition qu'il se conforme à Ses ordres et évite Ses interdits. Quant à celui qui se contente de réciter le Coran pour le seul plaisir de l'oreille tout en agissant en contradiction avec les lois d'Allah (عز وجل), il ne fait qu'augmenter le nombre de preuves d'Allah en sa défaveur.

S'agissant de la personne qui lit le Coran avec méditation, s'efforce de le comprendre et se demande à chaque fois qu'elle lit les injonctions divines si elle les met effectivement en pratique ou non ; si oui, elle loue Allah (سبحانه وتعالى) et Lui demande encore le surplus de Sa Grâce et sinon, elle Lui demande pardon et s'empresse de se soumettre à Ses

---

[1] S. 4 – v.82.
[2] S. 59 – v.21.

ordres – et en fait de même pour les interdits : si elle les évite, elle loue Allah (ﷻ) pour cela, sinon, elle implore Son pardon et cesse de Lui désobéir – cette personne est réellement celle qui récite le Coran avec son cœur et le vit de ses membres. C'est donc tout à fait normal qu'elle en tire profit.

En effet :

« Il y a bien là un rappel pour quiconque a un cœur, prête l'oreille tout en étant témoin[1]. »

Ibn Mas^{c}ûd (رضي الله عنه) et d'autres pieux prédécesseurs disaient en ce sens : « *Lorsque tu entends Allah dire : « Ô vous qui avec cru », dirige lui ton ouïe, car c'est soit un bien que l'on ordonne, ou un mal que l'on interdit.* »

Quant à l'achèvement régulier de la lecture entière du Coran, c'est une œuvre pieuse dont l'auteur en sera récompensé. Cependant, si le musulman Le lit avec méditation, cherche à en comprendre le sens et se remet souvent en question, il n'y a aucun doute qu'il obtiendra la récompense prévue à cet effet, et il aura atteint l'objectif premier de la récitation du Coran.

---

[1] S. 50 – v.37.

D'ailleurs, dans son exégèse du verset **« Et récite le Coran, lentement et clairement[1]. »**, Al-Baghawî (ﷺ) rapporte qu'Ibn Mas^cûd (ﷺ) dit dans un récit : *« Méditez Ses merveilles ! Faites vibrer vos cœurs par Sa récitation ! Ne Le lisez pas rapidement comme un poème ! Ne Le récitez pas comme une prose ! Qu'aucun d'entre vous n'ait comme principal souci de finir la sourate ! »*

Malheureusement, on constate qu'un grand nombre de personnes récitent le Coran à toute vitesse afin d'achever Sa lecture au moins une fois chaque semaine. Il arrive même qu'ils avalent certaines lettres. Et ceux qui agissent de la sorte se sont privés d'un grand bien.

Veille donc – qu'Allah te préserve – à Le lire en embellissant ta voix et en le méditant. C'est la raison pour laquelle les Compagnons (ﷺ) de dépassaient pas l'apprentissage quotidien de dix versets, sans les avoir appris, compris et mis en application. Si ces versets étaient un ordre, ils s'y conformaient. Et si ces derniers évoquaient une interdiction, ils la délaissaient et s'en abstenaient.

❁❁❁

[1] S. 73 – v.4.

SIXIEME CAUSE : RECITER LES INVOCATIONS LEGIFEREES

Celles-ci sont de deux sortes :

- L'évocation *(dhikr)* générale qui peut s'effectuer à tout moment, comme de lire le Coran, prononcer le *Tasbîh (Subhana Allah)*, le *Tahlîl (La Ilâha Illa Allah)*, la demande de pardon (*Al-Istighfâr)* et autres adorations de ce type.

- L'évocation de circonstance, qui s'effectue à un moment ou dans un endroit spécifique.

Les savants ont affirmé qu'au moment de prononcer les invocations de circonstance, il est préférable de le faire que de prononcer l'évocation générale. Ainsi, lorsque le musulman prononce régulièrement les invocations liées à un moment précis comme celles du matin, de la nuit, du sommeil ainsi que celles qui succèdent aux prières obligatoires, et mémorise les autres invocations que les Gens de Science ont appelé « les actes du jour et

de la nuit[1] » et les met en pratique, il aura alors emprunté un chemin vers le bonheur.

Cependant, il est nécessaire de comprendre ce qui vient d'être mentionné : le fait que l'invocation spécifique à son heure est plus méritoire que celle dont la récitation peut s'effectuer à tout moment.

Et puisque c'est par les exemples que s'illustrent les propos, nous citerons un exemple. Imaginons qu'un homme effectue la prière en groupe et que, juste après que l'imam a effectué les salutations finales, il en fasse de même puis que, immédiatement après cela, il se mette à discuter avec la personne assise à ses côtés ou prend un livre et le feuillette. Nous disons à cette personne qu'elle a négligé un grand bien qui n'est autre que la récitation des invocations de circonstance qui one lieu à la fin des prières obligatoires. Et même s'il prend le Coran directement après la prière et le lit en délaissant les invocations de fin de prière, nous lui conseillons de ne pas agir ainsi. En effet, les invocations dans leurs temps respectifs – en l'occurrence celles-ci contiennent des versets et des

---

[1] Ex : les invocations relatives à la montée sur une monture à l'entrée et à la sortie de la maison, à l'entrée du marché etc.

hadiths – sont meilleures que la lecture du Coran. De même, les invocations du matin sont meilleures dans leur temps légiféré que la lecture du Coran à ce moment-là. C'est également le cas pour les invocations du soir et les invocations du sommeil – qui comportent en elles des versets du Coran.

Certains pieux prédécesseurs disaient : *« Il n'y a pas une adoration qu'Allah a ordonnée d'accomplir plus que la prononciation des invocations. »*

C'est pourquoi, tu te dois – Ô serviteur d'Allah – de L'évoquer continuellement, comme l'a recommandé le Prophète (ﷺ) à ses compagnons. En conséquence, sois assidu à la lecture des invocations dans leurs temps spécifiques car l'évocation d'Allah (ﷻ) permet l'épanouissement de la poitrine, procure au serviteur une nourriture spirituelle, un bien-être mental et de la joie :

« N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs ?[1] »

Il est déplorable de trouver des musulmans qui, lorsqu'ils se mettent à lire le Coran ou un recueil d'invocations, éprouvent de la lassitude qui les

---

[1] S. 13, v.28.

pousse à délaisser leur lecture alors qu'il en est toute autre lorsqu'ils lisent un journal ou un magazine et qu'ils passent un temps considérable à les passer en revue, à les feuilleter ou même à les relire plusieurs fois ! Si tu interrogeais ces personnes et leur demandais si elles avaient récité les invocations du matin qui sont meilleures pour elles dans les deux demeures et plus méritoires, [que répondraient-ils] ?

Il convient donc au musulman d'occuper son temps dans les lectures, adorations, récitations et invocations qui lui sont bénéfiques. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas lire les journaux ou les revues – qui ne contiennent pas d'interdits – pour se tenir informé de l'actualité et de la situation des musulmans dans le monde entier.

Quant au serviteur qui ressent de la gêne et de la lourdeur lorsqu'il lit le Coran ou des hadiths, et qui a la poitrine épanouie lorsqu'il regarde des journaux et émissions où les femmes y sont découvertes, il lui incombe de se remettre en question, car cela indique une maladie du cœur.

On trouvera certains individus qui ont probablement appris par cœur un grand nombre de vers de poésie et d'histoires qu'ils pourraient raconter facilement. Tu pourrais apercevoir parmi

eux des experts qui, par leur présence, régalent le monde en débitant des poèmes et en rapportant leurs différentes versions comme s'il se trouvait en compagnie de Jarîr, Farazdaq[1] et autres. À cela s'ajoute une parfaite connaissance des genres poétiques, de leurs auteurs et de leurs opposants[2]. Pourtant, si tu leur demandes, en plus de tous les poèmes qu'ils ont appris, s'ils ont pu mémoriser les invocations, tu remarqueras que beaucoup d'entre eux n'ont pas retenu grand-chose du Coran et des invocations. Comment peut-on se réjouir d'avoir appris énormément de poèmes[3] et d'avoir une poitrine vide de science ?!

A ce sujet, le Prophète (ﷺ) disait en ces termes : « ***Qu'une personne ait la gorge remplie de***

---

[1] Ndt : Jarîr est le plus grand poète arabe satirique de la période omeyyade. Farazdaq est le surnom du poète omeyyade, ennemi juré de Jarîr.

[2] Ndt : les poètes avaient des rivaux qu'ils combattaient en composant des poèmes. Jarîr fut notamment le rival d'Al-Farazdaq pendant des décennies.

[3] NdC : à notre époque, il serait bienvenu d'inclure dans cela ceux qui mémorisent des chansons par cœur mais qui peinent à apprendre des sourates courtes du Coran ou des invocations bénéfiques.

pus jusqu'à s'en rendre malade est meilleur pour lui que de la remplir de poésie[1]. »

D'ailleurs, il convient de rappeler ici une parole attribuée à Al-A^c^mash (ﷺ) : « *Lorsque tu vois un cheikh qui ne lit le Coran et qui n'écrit le hadith, gifle-lui le cou, car il fait partie des savants de la lune !*

Un des rapporteurs de ce récit dit à son ami :

- « Qui sont les savants de la lune ? »

- Il répondit : « Des vieux nostalgiques qui se réunissent chaque nuit pour se rappeler leur passé, alors qu'aucun d'entre eux ne sait accomplir ses ablutions correctement![2] »

❁❁❁

SEPTIEME CAUSE : FREQUENTER LES VERTUEUX

Fréquenter les assises des vertueux et cueillir les plus délicieuses de leurs paroles, en particulier les savants et les étudiants en science. Fréquente ces gens-là, car tu n'entendras ni ne verras d'eux que du

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

[2] « *Sharaf ashâb al-hadîth* » d'Al-Khatîb Al-Baghdâdî (p. 67-68).

bien ! En effet, tu profiteras de leurs assises de différentes façons :

- Ils t'enseigneront une science bénéfique,

- Ou ils feront disparaître une de tes erreurs,

- Ou ils mettront la lumière sur un point que tu as mal compris et qui te faisait douter,

- Ou bien ils pourront te soutenir - après l'aide d'Allah (ﷻ) - afin de te soulager d'un mal qui t'a atteint.

Veille donc à côtoyer les gens bons, car le messager d'Allah (ﷺ) a vanté cette catégorie d'amis et a blâmé ce qui s'y oppose. Il a en effet affirmé : ***« Le compagnon vertueux est comparable au vendeur de musc : soit il t'en donne, soit tu lui achètes ou bien soit tu t'imprègnes de sa bonne odeur. Et le mauvais compagnon est semblable au vendeur de forgeron : soit il brûle tes vêtements ou bien tu t'imprègnes de sa mauvaise odeur[1]. »***

En outre, les sages et les doués de raison n'ont pas oublié d'émettre ce même conseil. C'est ainsi que certains d'entre eux ont dit :

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

« Fréquente toute personne raffermie, qui se distingue par sa raison, alors qu'il paraît ignorant aux yeux des gens. »

En effet, il arrive qu'une personne soit inconnue auprès des gens mais dispose d'une intelligence et d'une sagesse et se distingue par son bon caractère et sa pratique religieuse. C'est ce genre de personne qu'il faut fréquenter.

A ce propos, Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a mentionné dix causes qui engendrent l'amour d'Allah (ﷻ) en mentionnant parmi elles la fréquentation des gens pieux, car tout assise témoignera soit en ta faveur ou en ta défaveur, comme le Prophète (ﷺ) l'a affirmé : « ***Il n'est de personnes qui quittent une assemblée dans laquelle ils n'ont pas évoqué Allah (ﷻ), sans que celle-ci ne soit comparable à la charogne d'un âne. Et elle sera une cause de regret pour eux le Jour de la Résurrection*[1]*.*** »

Serviteur d'Allah, regarde qui tu fréquentes ! Certains compagnons sont une maladie et d'autres sont un remède. Le mauvais compagnon est un poison mortel, alors que le bon compagnon est – par la permission d'Allah (ﷻ) – une guérison.

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd et Al-Hâkim.

Ainsi, si tu vois que le compagnon te conseille, te corrige, s'efforce de te rendre heureux, puis te dit : « Tu es négligent quant à l'accomplissement de la prière ! Ô mon frère ! Je constate que tu es malfaisant envers tes parents ! Ô serviteur d'Allah ! Je remarque que tu n'assumes pas assez tes responsabilités familiales et professionnelles... » Veille donc à côtoyer ce compagnon et à ne pas le quitter.

A l'inverse, si tu remarques que ton compagnon ne prête aucune attention à ta pratique religieuse, qu'il observe en toi des manquements, mais ne t'en informe pas ni ne te prodigue le moindre conseil, il sera alors meilleur de se passer de ce genre d'individu, ce sera même une bonne action qui te rapprochera vers ton Seigneur (ﷻ).

HUITIEME CAUSE : SE FAIRE SES PROPRES COMPTES

L'introspection[1] et la remise en question dévoile la situation de l'individu. En effet, At-Tannûkhî (ﷺ) a rapporté que certains ont dit : « *L'homme s'enquiert de*

[1] « *Al-Faraj Ba^c^d Ash-Shiddah* », d'At-Tannûkhî (1/308).

*ce que cache sa poitrine à trois moments...*puis il a mentionné : *au moment de d'endormir sur son lit ».*

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a démontré que l'examen de conscience est l'une des causes qui sauvent du châtiment de la tombe. Il a dit : « (…) ceci consiste à ce que l'homme s'allonge une heure pour Allah avant de dormir, et se remette en question à propos de ce qu'il a gagné ou perdu à la fin de sa journée. Puis il renouvelle son repentir sincère auprès d'Allah, puis s'endort en s'étant repenti. »

Et il a ajouté : « Il s'agit de procéder de la sorte chaque nuit[1]. »

Interroge-toi en toute honnêteté et objectivité : Premièrement, t'es-tu acquitté du droit qu'Allah (ﷻ) a sur toi ? Deuxièmement : as-tu rempli tes devoirs envers tes parents ? T'es-tu acquitté de tes devoirs domestiques et parentaux ? Pose-toi la question : untel t'aime mais pourquoi ? Un autre te hait, t'évite et déteste s'asseoir à tes côtés, quelle en est la raison ?

---

[1] « *Ar-Rûh* » d'Ibn Al-Qayyim (1/345).

Interroge-toi en toute honnêteté et impartialité, sans te trouver d'excuse ou d'interprétation !

Ainsi, lorsque tu questionneras ton âme en toute franchise, et qui tu lui imputeras les fautes qu'elle a commises, tu connaîtras la vérité et t'y attacheras ! C'est alors qu'une porte du bonheur te sera ouverte !

Et ce moyen a fait ses preuves, bien qu'il existe des personnes qui prétendent se remettre en question mais qui, lorsqu'ils constatent des manquements, finissent par se trouver des excuses et imputer la faute aux autres, convaincus d'avoir raison !

Non, ne te comporte pas comme eux !

Sois donc sincère dans cela ! Sois honnête dans tes propres comptes. Si Allah voit que tu es sincère dans tes comptes, tu n'obtiendras de Lui que ce qui réjouira tes yeux - si Allah le veut.

❁❁❁

NEUVIEME CAUSE : LA BIENFAISANCE ENVERS LES PARENTS

Elle engendre la satisfaction d'Allah (ﷻ), permet l'acceptation des invocations et provoque l'accroissement de la subsistance (« *Rizq* »).

Allah (ﷻ) dit :

« **Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère. Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit »[1]. »**

De fait, les prophètes (عليهم السلام) étaient les personnes les plus bienfaisantes envers leurs parents, même lorsque ces derniers n'étaient pas musulmans. S'ils étaient croyants, ils s'acquittaient de leurs droits envers eux, se montraient bienveillants, disponibles et obéissants à leur égard. Et s'ils étaient mécréants, ils cohabitaient avec eux dans le bien, étaient bienveillants et généreux avec eux. En outre, ils les appelaient à l'Islam de la meilleure des manières et invoquaient en leur faveur durant leur existence.

---

[1] S. 17, v. 23–24.

Allah (ﷻ) a décrit les Prophètes et a évoqué leur bienfaisance envers leurs géniteurs. Il a mentionné ᶜIsâ (Jésus ﷺ) qui disait : « **Et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux**[1]**.** »

Il a mentionné le cas de Yahyâ (Jean ﷺ) qui était **« dévoué envers ses père et mère. »**[2]**.**

Il a évoqué Nûh (Noé ﷺ) qui disait : « **Seigneur ! Pardonne-moi, et à mes père et mère**[3]. »

De même, Ibrâhîm (ﷺ) a fait preuve de bonté envers son père en lui disant :

« **Lorsqu'il dit à son père : « ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? Ô mon père, il m'est venu de la science que tu n'as pas reçue; suis-moi, donc, je te guiderai sur une voie droite. Ô mon père, n'adore pas Satan, car Satan désobéit au Tout Miséricordieux. Ô mon père, je crains qu'un châtiment venant du Tout Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié de Satan**[4]. »

---

[1] S. 19, v. 32.
[2] S .19, v. 14.
[3] S. 71, v. 28.
[4] S. 19, v. 42-45.

Il s'adressa à son père en s'exprimant de la manière la plus douce afin de gagner son cœur, et qu'il accepte d'embrasser l'Islam.

A ce sujet, le Prophète (ﷺ) a dit : « ***Quiconque désire augmenter sa subsistance et sa durée de vie, qu'il honore les liens de parenté[1].*** »

Les personnes dont les liens méritent le plus d'être honoré sont les parents. Cela s'effectue en invoquant en leur faveur, en se comportant convenablement avec eux, en cherchant leur satisfaction, en s'adressant à eux avec douceur et bienveillance en les conseillant s'ils font preuve de manquements.

Une fois, un homme vint en portant une femme sur son dos puis dit :

- « *Ô prince des croyants !*[2] *Cette femme est ma mère. Je me suis abaissé afin de la porter. J'ai tourné (accompli le Tawâf) autour de la Ka*c*bah en sa compagnie. Ensuite, j'ai accompli avec elle, les va-et-vient entre Safâ et Marwah jusqu'à ce que je finisse d'accomplir l'ensemble des rites du pèlerinage. En outre, je l'aidais à accomplir ses*

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî.

[2] NdT : Il s'est adressé à cUmar Ibn Al-Khattâb.

ablutions, je la lavais et je l'aidais à manger. Penses-tu que je me suis acquitté de mon devoir envers elle ? »

- Il répondit : « Non, car tu t'es occupé d'elle en attendant sa mort tandis que ta mère s'est occupée de toi tout en espérant que tu vives ».

Par ailleurs, lorsqu'on interrogea le Prophète (ﷺ) : « *Quelle est la meilleure œuvre ?* »

- Il répondit : « ***La prière accomplie en son temps prescrit.*** »

- On demanda : « *Ensuite ?* »

- Il répondit : « ***La bienfaisance envers les parents.*** »

- Il le questionna à nouveau : « *Et ensuite ?* »

- Il dit : **« *Le combat sur le sentier d'Allah*[1]. »**

Si tu as été bienfaisant envers tes parents, sois optimiste et espère la récompense d'Allah (ﷻ) ! Et si tu t'es mal comporté avec tes parents, nous craignons qu'un mal ne t'atteigne : « **et ton Seigneur ne fait du tort à personne[2].** »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.
[2] S. 18, v. 49.

❁❁❁

DIXIEME CAUSE : HONORER LES LIENS DE PARENTE

Allah (ﷻ) dit dans la sourate « *Muhammad* », qui est également appelée la sourate du combat :

« Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles[1]. »

De même, le Prophète (ﷺ) a annonçé :

« ***Quiconque rompt les liens de parenté ne rentrera pas au Paradis[2].*** »

En effet, la rupture des liens familiaux prive du bonheur et attire le malheur alors que de les entretenir met fin au malheur et provoque le bonheur. Le maintien des liens de parenté compte parmi les plus grands actes d'obéissance. Veille donc – Ô serviteur d'Allah – à visiter tes proches autant que possible, à les appeler au téléphone, à leur envoyer des messages ou les saluer. Ne sois pas

[1] S. 47, v. 22-23.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

paresseux car cet acte permet d'obtenir la satisfaction d'Allah (﷿), le bonheur et l'amour des gens, après celui du Très-Haut (ﷻ).

Et plus tu fais cela, plus les gens t'imiteront. Ainsi, tu seras une cause pour que les gens se conforment à l'ordre d'Allah (ﷻ) et de Son Prophète (ﷺ).

ONZIEME CAUSE : ORDONNER LE BIEN ET CONDAMNER LE MAL

Commence d'abord par toi-même. Ensuite, occupe-toi de ceux qui sont sous ta responsabilité. Enfin, essaye avec ceux dont tu es capable. En effet, le commandement du bien compte parmi les plus grandes clés du bonheur. Allah n'a cessé d'anoblir un peuple qui a exécuté cet ordre et d'humilier une nation qui le délaisse.

Allah (ﷻ) dit :

« **Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes : vous ordonnez le**

convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah[1]. »

A l'opposé, Il a blâmé les personnes ayant délaissé cet ordre : **« Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, ce qu'ils faisaient ![2] »**

De ce fait, cette action est une obligation pour celui qui en a la capacité, comme le Prophète (ﷺ) nous en a informés : « ***Quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change avec sa main. S'il ne peut le faire, qu'il le fasse avec sa langue. Et s'il ne peut le faire, qu'il le fasse avec son cœur, et cela est le plus faible degré de la foi[3]***. »

Ici, il y a une vérité que nous devons savoir. Lorsque les gens disent à titre d'exemple :

- « Je fréquente telle et telle personne. Ils ont déjà commis un acte blâmable. Toutefois, je les ai blâmés pour ce qu'ils faisaient. »

---

[1] S. 3, v. 110.
[2] S. 5, v. 78.
[3] Rapporté par Muslim.

- Et si on leur dit « Quelle est la raison qui te pousse à continuer à les côtoyer ? »

- Ils répondent : « J'ai pour circonstance atténuante de réprouver leur acte et de les mettre en garde contre les conséquences néfastes des péchés. »

A ce moment-là, nous leur répondrons : « Le fait de s'asseoir en leur compagnie est une approbation du mal. En fait, la condamnation du blâmable se manifeste de trois façons :

- Par la main pour celui qui en a la capacité,

- Par la langue pour toute personne ne pouvant le faire par la main,

- Par le cœur pour celui qui n'a pas la possibilité de le faire par ses membres du corps. Délaisser est inexcusable pour toute personne.

- En se séparant d'eux.

En fait, la désapprobation du cœur exige l'éloignement, comme le prouve ce verset :

« **Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi**

d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion[1]. »

De même, le Prophète (ﷺ) nous interdit : « ***Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il ne s'asseye pas à une table sur laquelle on consomme des boissons enivrantes***[2]. »

Si tu te désavoues vraiment d'eux, alors lève-toi et quitte-les ! Et quant au fait de dire que tu te désavoues d'eux tout en continuant à les fréquenter, cela ne te sera pas à ta décharge et ne te dégagera pas de la responsabilité d'avoir été complice dans l'accomplissement d'un interdit. Toutefois, ne les oublie pas dans tes invocations, garde le contact avec eux en les conseillant et fais constamment preuve de sagesse.

۞۞۞

DOUZIEME CAUSE : S'ELOIGNER DES INTERDITS, NOTAMMENT LES PECHES CAPITAUX

Ce point est directement lié au précédent. Cependant, il a été évoqué séparément, en raison de

---

[1] S. 6, v. 68.

[2] Rapporté par At-Tirmidhî et Al-Hâkim.

son importance. D'ailleurs, nous pouvons citer parmi eux :

1. La jalousie,
2. La malfaisance envers les parents,
3. Le mensonge,
4. Le faux témoignage,
5. Dilapider les biens de l'orphelin,
6. Consommer l'intérêt usuraire,
7. La médisance et le colportage,
8. Tuer une âme qu'Allah a rendu sacrée sauf en cas de raison valable,
9. Accuser de fornication les femmes chastes, mariées et innocentes,
10. Fuir face à l'ennemi lors du combat.

Allah (ﷻ) a dit : « **Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis)[1].** »

Ce verset signifie que si le serviteur évite de commettre les grands péchés, ses fautes mineures lui seront pardonnées. De plus, il sera heureux ici-bas et dans l'au-delà, et Allah (ﷻ) le fera entrer au Paradis.

[1] S. 4, v. 31.

Quant à la personne qui se souille en commettant des péchés, et qui se plaint de son « manque de chance », cela ne lui servira à rien. Et un pécheur ne porte préjudice qu'à lui-même.

❁❁❁

TREIZIEME CAUSE : S'EMPRESSER DE SE REPENTIR VERITABLEMENT APRES AVOIR ENFREINT UN INTERDIT

Le fait est que nous sommes tous pécheurs !

Effectivement, le Prophète (ﷺ) l'a annoncé : « ***Tout fils d'Adam est pécheur. Et les meilleurs des pécheurs sont ceux qui continuellement se repentent***[1]***.*** »

Il a également été rapporté dans un hadith Qudsî : **« *Ô mes serviteurs ! Vous péchez nuit et jour alors que Je pardonne tous les péchés ! Alors, implorez Mon pardon, J'effacerai vos péchés !* »**[2]

---

[1] Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî.
[2] Rapporté par Muslim.

Aussi, Il (ﷺ) nous informe : « ***Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah aurait fait venir un peuple qui en commet afin de leur pardonner***[1]. »

D'autre part, le serviteur commet deux types de péchés : soit un péché qu'il commet régulièrement, soit un péché qu'il commet par accident puis cesse de le commettre.

Il dit (ﷺ) à ce sujet : « ***Tout croyant a un péché qu'il commet de temps à autre, ou qu'il commet régulièrement jusqu'à ce qu'il quitte ce bas-monde. En effet, le croyant a été créé sujet à la tentation, repentant et oublieux. Et lorsqu'on lui fait le rappel, il se rappelle***[2]. »

Par conséquent, si tu pèches, tu te dois de te repentir sincèrement. Quant à celui qui transgresse un de Ses interdits puis se repent dans un temps rapide tout en étant attristé mais recommence à le commettre le lendemain sans s'efforcer d'éviter le péché, puis qui se repent à nouveau tout en étant triste et outrepasse une nouvelle fois Ses limites, son acte est qualifié, comme l'a dit Ibn Al-Qayyim (رحمه الله), de « repentir des menteurs ».

---

[1] Rapporté par Ah̲mad.

[2] Rapporté par At̲-T̲abarî.

En fait, le véritable repentir constitue pour son auteur – après la grâce d'Allah – un obstacle le dissuadant de commettre à nouveau un acte de désobéissance.

Toutefois, si une personne combat son âme à maintes et maintes reprises mais que cette dernière, aidée par Iblîs et ses propres passions reprennent le dessus, il lui incombe de s'empresser de cesser de commettre ce péché, car l'acceptation du repentir est conditionnée par trois éléments :

- Cesser de commettre le péché et demander pardon pour cela,

- Avoir la ferme détermination de ne plus jamais le commettre,

- Le regretter amèrement,

- Si le péché en question est une injustice faite à une personne (prise injuste de biens et autres), le musulman se doit de les restituer à son ayant-droit.

Ici, il y a également un point important : certains disent : « J'ai médit d'untel ! Mais comment faire pour me libérer de mon devoir à son égard ? Je me suis déjà repenti à mon Seigneur mais est-ce que je dois quand même l'informer de l'injustice que je lui ai faite ? »

Plusieurs savants estiment qu'on doit se rendre auprès de chaque personne dont on a médit, les informer de la médisance commise et leur demander pardon. Néanmoins, il est probable que cet avis ne soit pas le plus juste et il semblerait que l'opinion la plus plausible et correcte – si Allah le veut – soit celle de Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyah et d'Ibn Al-Qayyim (ﷺ). En effet, ce dernier a exposé ce point de vue dans son ouvrage « *Madârij As-Sâlikîn* » en affirmant notamment qu'il n'est pas obligatoire de te rendre auprès de la personne médite. En outre, s'auto-dénoncer constituerait un mal plus grand, car il est possible qu'après avoir informé la victime du préjudice, le diable s'immisce entre les deux personnes et que cela augmentera son inimitié à l'égard de son frère. Il est préférable d'invoquer le pardon d'Allah pour lui et de l'évoquer en bien lorsqu'on entend parler de lui dans le cas où on l'aurait mentionné en mal, et il incombe d'arrêter de médire ou de colporter des mensonges à son insu. »

❁❁❁

QUATORZIEME CAUSE : ACCEPTER LE CONSEIL ET MEME LE RECHERCHER

Certaines personnes se sentent mal à l'aise lorsqu'elles sont conseillées alors qu'il serait mieux pour toi – cher frère – d'ouvrir ton cœur aux recommandations. En réalité, il est pensable qu'on constate chez toi un défaut ou un manquement et c'est pour cette raison qu'on t'en informe. En outre, si tu demandes conseil à quelqu'un, il est un devoir pour lui de te conseiller s'il observe en toi un défaut.

A ce sujet, le Prophète (ﷺ) a déclaré : « ***S'il (ton frère) te demande conseil, conseille-le.*** »

De même, il affirma « ***La religion, c'est la loyauté (ou le bon conseil)*** »

En fait, le conseil t'aidera à dissimuler certains de tes défauts, à te sortir d'une impasse que tu as empruntée ou bien à fermer des portes du mal qui t'ont été ouvertes en raison de ta négligence.

Quoi qu'il en soit, rechercher le conseil aide toujours le musulman à faire le bien et le mène vers le bonheur. Il est possible que ton frère se gêne de te conseiller mais que, dès lors que tu lui en fais la demande, il se libère et te fait part de tes défauts. Ouvre ton cœur aux recommandations et ne fais pas comme ceux qui sont pris d'orgueil criminel et s'empressent répondre au conseil par le conseil dans

le seul but de se venger. Si telle est ton intention, il sera récompensé, et tu seras pécheur.

❁❁❁

QUINZIEME CAUSE : SOUTENIR LES MUSULMANS DANS LEURS ESPOIRS COMME DANS LEURS SOUFFRANCES

Si tu désires être heureux, sois solidaire avec tes coreligionnaires (voisins, nécessiteux, malades etc .) dans les moments de joie et de difficulté.

Le Prophète (ﷺ) dit à ce propos : « ***Pour tout chemin que vous avez emprunté, dépense que vous avez faite, vallée que vous avez arpentée, il y a des gens [qui sont restés] à Médine mais qui étaient en votre compagnie.*** »

- Les compagnons s'étonnèrent : « *Ô messager d'Allah ! Même s'ils sont restés à Médine ?!* »

- Il répondit : « ***Oui même s'ils sont restés à Médine, car des excuses les ont empêchés [de combattre avec vous]***[1]. »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî.

Lorsque l'être humain ressent les souffrances qu'éprouvent ses frères et se nourrit de leurs espoirs, Allah (ﷻ) le rendra heureux.

❁❁❁

SEIZIEME CAUSE : TROUVER DES EXCUSES A LA PERSONNE QUI S'EST MAL COMPORTEE AVEC TOI A CAUSE D'UNE COLERE OU D'UNE REACTION DISPROPORTIONNEE

Considère la faute de cette personne comme une simple erreur, surtout si elle est intègre, et que tu veux maintenir des relations fraternelles avec lui. N'essaie pas d'accuser ses intentions, mais s'il te demande des excuses, accepte-les et Allah (ﷻ) ouvrira sa poitrine à toi. De plus, Il (ﷻ) réjouira ton cœur en retour de la joie que tu as procurée à ton frère.

❁❁❁

DIX-SEPTIEME CAUSE : S'EFFORCER DE RECONCILIER DEUX PERSONNES EN CONFLIT

En réalité, les efforts que tu dépenses afin de les réconcilier visent à les rendre heureux ainsi qu'à les

protéger contre Satan, ses ruses et ses incitations diaboliques. Quiconque commet une bonne action ne le fait que pour lui-même. Quant à toi, tu agis afin d'obtenir la satisfaction d'Allah (ﷻ) en essayant de rendre tes frères joyeux. C'est pourquoi Allah (ﷻ) te rendra également joyeux.

❁❁❁

DIX-HUITIEME CAUSE : ETRE RECONNAISSANT ENVERS LES BIENFAITS

Allah (ﷻ) dit : « **Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous »**[1] »

« **Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie**[2]**.** »

Or, la reconnaissance des bienfaits compte parmi les bonnes œuvres.

---

[1] S.14, v.7.
[2] S. 16, v. 97.

❁❁❁

DIX-NEUVIEME CAUSE : REJOUIR UN DES TES FRERES EN LE VISITANT LORSQU'IL TOMBE MALADE, EN DISSIPANT L'UN DE SES SOUCIS OU EN LE CONSOLANT

En effet, lorsque certains s'adressent à une personne affligée, ils lui redonnent espoir et lui rappellent l'immense miséricorde d'Allah (ﷻ) et Son énorme Grâce. De ce fait, cette gêne se dégage et ce souci se transforme en joie.

Le Prophète (ﷺ) a dit :

« ***Quiconque soulage la peine d'un musulman ici-bas, Allah lui dissipera un des tourments du Jour de La Résurrection***[1]. »

❁❁❁

VINGTIEME CAUSE : L'OPTIMISME

Certains individus, rongés par le pessimisme, pensent être les personnes les plus perturbées, les

---

[1] Rapporté par Muslim.

plus misérables et les plus endettées, alors que cela n'est pas le cas. Sois plutôt optimiste car « ***l'optimisme plaisait au Prophète***[1]. »

Ne sois pas pessimiste, sinon les diables parmi les djinns et les hommes ainsi que ton âme incitatrice au mal prendront le contrôle de toi.

Au contraire, aie une bonne opinion d'Allah (عَزَّ وَجَلَّ), car Il a révélé dans un hadith *Qudsî* : « ***Je traite Mon serviteur en fonction de l'opinion qu'il se fait de Moi. S'il pense du bien, il l'obtiendra, et s'il pense du mal, il l'obtiendra***[2]. »

La bonne opinion d'Allah ouvre les portes de l'espoir, et procure au cœur du bonheur – par la grâce d'Allah. En revanche, quiconque émet une mauvaise opinion de son Créateur et demeure pessimiste sera châtié, conformément au verset suivant :

« **Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, <u>qui pensent du mal d'Allah</u>. Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a**

---

[1] Rapporté par Al-Bayhaqî et Al-Hâkim.
[2] Rapporté par Ahmad.

maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination ![1] »

❁❁❁

VINGT-ET-UNIEME CAUSE : AIMER POUR TON FRERE CE QUE TU AIMERAIS POUR TOI-MEME

Lorsque Allah (ﷻ) gratifie un de Ses serviteurs d'un bienfait, certains ressentent de la haine et de la rancœur, cela s'appelle de la jalousie.

Nous avons affirmé précédemment que le fait de s'éloigner des grands péchés (dont la jalousie) est un moyen d'être heureux. Par conséquent, si Allah (ﷻ) comble ton frère d'un bienfait, demande à Allah qu'Il en fasse de même avec toi. Quant au fait de souhaiter sa disparition et s'en irriter, cela est interdit.

❁❁❁

VINGT-DEUXIEME CAUSE : TE COMPARER ICI-BAS CEUX QUI SONT MOINS BIEN LOTIS QUE TOI AU

[1] S. 48, v. 6.

NIVEAU MATERIEL ET CEUX QUI SONT MEILLEURS QUE TOI DANS LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Ainsi, tu seras plus à même d'estimer à sa juste valeur le bienfait qu'Allah (ﷻ) t'a accordé, comme l'a indiqué le Prophète (ﷺ).

Si tu es employé et que ton salaire est modeste, regarde ceux qui perçoivent une rémunération moins conséquente et ne dis pas que ton revenu ne te suffit pas etc. Ceci est une chose qu'Allah (ﷻ) t'a prédestinée. Regarde donc ceux qui sont moins favorisés que toi. Et si ta main est touchée par une maladie, regarde ceux qui l'ont perdue. Si l'un de tes pieds est atteint, regarde ceux qui ont perdu leurs jambes. Si ton œil est affecté par une maladie, regarde ceux qui ont perdu la vue.

En revanche, si tu regardes ceux qui sont en termes de religion mieux lotis que toi, cela augmentera ta motivation à effectuer des bonnes actions. Ainsi, tu frayeras un chemin vers le bonheur.

Mais si tu te compares aux personnes favorisées ici-bas, tu désireras avoir ce qu'elles possèdent. Ainsi, les années puis les générations passeront, et tu seras encore en train d'espérer ou de remettre à plus

tard ! En effet, les savants ont dit à ce propos: « les illusions sont le capital des gens ruinés ! »

۞۞۞

VINGT-TROISIEME CAUSE : ETRE SATISFAIT DE CE QU'ALLAH T'A ACCORDE

Le Prophète (ﷺ) dit : « ***La meilleure personne est celle qui s'est convertie, qui a reçu ce qui lui suffit et qu'Allah a contentée de ce qu'Il lui a donné***[1]. »

En effet, si tu possédais les biens de Qârûn et que tu n'en étais pas satisfait, tu ne trouverais jamais le bonheur avec ce qu'Allah (ﷻ) t'a octroyé. En revanche, si tu possèdes ce qui te suffit pour ton pain quotidien, que tu te contentes de cela et te montres reconnaissant, tu obtiendras le bonheur. Alors, suffis-toi de ce dont Allah (ﷻ) t'a pourvu et Il ouvrira ta poitrine.

۞۞۞

VINGT-QUATRIEME ET DERNIERE CAUSE : RECHERCHER LA SCIENCE RELIGIEUSE

---

[1] Rapporté par Muslim.

Nous avons déjà abordé une partie de ce sujet plus tôt.

L'apprentissage de la science peut se faire en écoutant ce qui te sera profitable dans ta religion, en lisant ou encore, en assistant à des assises de science.

En effet, la science religieuse est le plus grand moyen d'être heureux. Elle est la plus grande clé pour trouver le repos, car on ne peut savoir comment obéir à Allah (ﷻ) comme il se doit que par ce moyen. De même, la mise en application de la Sunna, la connaissance du licite et de l'illicite ne peut se faire qu'avec la science. En outre, c'est par la science que l'on rend les gens heureux.

A ce sujet, les gens diffèrent : du savant qui connaît le mieux les moyens d'être heureux jusqu'à la personne qui n'est pas savante et qui n'a pas connaissance des différentes voies de bien en passant par celle qui connaît certaines voies et en ignore d'autres.

Ainsi, veille à fréquenter les gens de Science et participe régulièrement – si possible – à leurs assises. Si tu te sens faible ou que tu es trop occupé, le minimum que tu puisses faire est d'écouter leurs cours audio ou de les fréquenter ou leurs élèves, ne serait-ce qu'occasionnellement. Allah (ﷻ) dit à ce

propos : « **Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas**[1]. »

Effectivement, les gens de science ôtent l'ignorance de l'ignorant et augmentent la science du savant et de l'étudiant.

Enfin, je demande à Allah (ﷻ) qu'Il nous accorde le bonheur dans les deux demeures. De même, je Lui demande qu'Il fasse que nous soyons parmi ceux qui incitent au bien et empêchent le mal. Je l'implore afin qu'Il réjouisse nos yeux, ouvre nos poitrines et apaise nos cœurs. Je prie Allah (ﷻ) pour qu'Il nous rassemble ici-bas et dans l'au-delà dans le meilleur des états, dans une « **place de vérité auprès d'un Souverain Omnipotent.** »

Les Louanges reviennent à Allah (ﷻ), par la grâce Duquel s'effectuent les bonnes actions. Qu'Allah couvre d'éloges, salue et bénisse notre Prophète Mu<u>h</u>ammad (ﷺ) ainsi que sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

❁❁❁

[1] S. 16, v. 43.

Table des matières

Introduction .... – 4 –
Introduction de l'auteur .... – 6 –
Les causes du bonheur .... – 14 –
Première cause : la force de la foi en l'unicité d'Allah (ﷻ) .... - 14 -
Deuxième cause : invoquer Allah (ﷻ) et persister à L'implorer .... - 19 -
Troisième cause : accomplir assidûment les prières obligatoires .... - 23 -
Quatrième cause : accomplir un grand nombre d'actes surérogatoires .... - 28 -
Cinquième cause : lire le Coran avec méditation et s'efforcer de comprendre le sens des versets .... - 31 -
Sixième cause : réciter les invocations légiférées.... - 35 -
Septième cause : fréquenter les vertueux .... - 40 -
Huitième cause : se faire ses propres comptes .... - 43 -
Neuvième cause : la bienfaisance envers les parents........ .... - 45 -
Dixième cause : honorer les liens de parenté .... - 50 -
Onzième cause : ordonner le bien et condamner le mal.. .... - 51 -
Douzième cause : s'éloigner des interdits, notamment les péchés capitaux .... - 54 -

Treizième cause : s’empresser de se repentir véritablement après avoir enfreint un interdit .... - 56 -
Quatorzième cause : accepter le conseil et même le rechercher.. - 59 -
Quinzième cause : soutenir les musulmans dans leurs espoirs comme dans leurs souffrances .... - 61 -
Seizième cause : trouver des excuses à la personne qui s’est mal comportée avec toi à cause d’une colère ou d’une réaction disproportionnée.................................. - 62 -
Dix-septième cause : s’efforcer de réconcilier deux personnes en conflit.. - 62 -
Dix-huitième cause : être reconnaissant envers les bienfaits.. - 63 -
Dix-neuvième cause : Réjouir un des tes frères en le visitant lorsqu’il tombe malade, en dissipant l’un de ses soucis ou en le consolant .... - 64 -
Vingtième cause : l’optimisme .... - 64 -
Vingt-et-unième cause : aimer pour ton frère ce que tu aimerais pour toi-même.. - 66 -
Vingt-deuxième cause : te comparer ici-bas ceux qui sont moins bien lotis que toi au niveau matériel et ceux qui sont meilleurs que toi dans la pratique religieuse .... - 66 -
Vingt-troisième cause : être satisfait de ce qu’Allah t’a accordé .... - 68 -
Vingt-quatrième et dernière cause : rechercher la science religieuse .... - 68 -

مِنْ أَسْبَابَ السَّعَادَة

للشيخ الفاضل:

عبد العزيز السدحان

-حفظه الله-

ترجمة : حبيب رحمانى

مراجعة كاملة: فريق دار الإسلام

2014/1435

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 – TEL 4454900 – 4916065
FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com
http://www.islamhouse.com